

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluze : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Meray-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOUI, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

Mandataires : P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

Orientations budgétaires 2018 - PPIF 2018/2022 - budget annexe déchets 2018

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU & François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le débat d'orientations budgétaires 2018 et le PPIF 2018-2022 intègrent les éléments du schéma de collecte 2019 qui fera l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance. Il est à noter que le Budget annexe Déchets 2018 sera étudié lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2017.

Le présent rapport introduit le débat d'orientations budgétaires que le Conseil communautaire doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Pour mémoire le budget annexe Déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

I. Préambule

L'année 2018 sera consacrée notamment à l'élaboration du schéma de collecte des résiduels et des recyclables (rapport spécifique à cette même séance), qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette date correspond à l'échéance de tous les marchés de collecte. Ce nouveau schéma de collecte a vocation à mettre le niveau de service en adéquation avec l'évolution de comportement de nos usagers, à poursuivre l'incitation à la réduction des déchets produits et à maîtriser l'évolution de la redevance.

Seront poursuivis les projets de sécurisation de la collecte, l'appropriation de la redevance et l'amélioration de la gestion des déchets en habitat collectif et la modernisation des dispositifs de collecte des recyclables en centre-ville.

II. Enjeux financiers pour la période 2018/2022

Ces orientations budgétaires 2018 et ce PPIF 2018-2022 prennent en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets. Elles font l'objet d'une présentation détaillée à la rubrique traitement des déchets en section de fonctionnement.

Enfin, les données financières sont établies sur l'hypothèse d'un maintien en activité du four 3 sur la période 2018-2020.

A/ Section d'investissement

1. Les dépenses : 1 640 K€ pour 2018 (contre 3275 K€ en 2017)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 250 K€ (montant identique à 2017)

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€ pour 2018 ainsi que sur la période 2018-2022. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon,
- la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de points d'apport volontaire : 400 K€ pour 2018 (contre 300 K€ en 2017)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- le programme de modernisation et d'enfouissement des dispositifs de collectes sélectives notamment en centre-ville. Il est à noter que ce projet est susceptible d'être soutenu par les Eco-organismes.

La dotation nécessaire annuelle est évaluée à 400 K€ par an sur la période 2019-2020 et reviendra à 200 K€ par an à l'issue du programme d'amélioration.

c/ L'acquisition de matériel roulant : 750 K€ pour 2018 (contre 2150 K€ en 2017)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 750 K€ pour 2018. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 3 véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères dotés de leur système complet de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement
- le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que les éventuelles grosses réparations.

Le programme pluriannuel d'investissement prévoit :

- pour 2018 et 2019 : l'acquisition de 3 bennes chaque année dans le cadre du renouvellement ordinaire (enveloppe globale de 750 K€ par an),
- pour 2020 : l'acquisition de 4 véhicules poids lourds de collecte en renouvellement (enveloppe globale de 1 000 K€).
- pour 2021 et 2022 : l'acquisition de 2 bennes en renouvellement (enveloppe globale de 500 K€).

d/ L'acquisition de matériel informatique : 120 K€ pour 2018 (contre 240 K€ en 2017)

Cette enveloppe intègre pour 2018 :

- le programme d'acquisition et d'installation de 3 équipements informatiques embarqués sur les bennes à ordures ménagères livrées, nécessaires notamment à la récupération des informations de pesée en vue de leur facturation (75 K€). Ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2022 et portera à terme sur 21 bennes.
- le renouvellement intégral des unités centrales sur tous les postes selon le planning établi par la Direction Informatique (35 K€)
- le renouvellement ordinaire des autres matériels informatiques de la direction (10 K€).

L'enveloppe globale dédiée à l'acquisition de matériel informatique est prévue à hauteur de 90 K€ pour l'année 2019, à 115 K€ pour 2020 et 65 K€ pour 2021 et 2022.

e/ Le remboursement de la dette en capital : 0 K€ pour 2018 (contre 16 K€ en 2017)

La dernière échéance de l'emprunt en cours a pris fin en 2017.

2. Les recettes : 1 640 K€ en 2018 (contre 3 275 K€ en 2017)

a/ Les amortissements : 732 K€ pour 2018 (contre 942 K€ en 2017)

Les gros investissements à réaliser dans le cadre du programme d'acquisition et de renouvellement du matériel généreront une hausse de cette dotation à partir de 2019 (1 073 K€) jusqu'en 2022 (1 270 K€).

b/ Le recours à l'emprunt : 907 K€ pour 2018 (contre 2331 K€ en 2017)

Ces orientations budgétaires 2018 font apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 907 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2018. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, au regard de la situation financière et de l'affectation des excédents à l'occasion du vote du compte administratif 2017, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

B/ Section de fonctionnement

1. Les dépenses : 21 082 K€ pour 2018 (contre 21 339 K€ en 2017 soit -1,2 %)

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Les prévisions relatives à cette rubrique sont basées sur les hypothèses d'évolution les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets s'établirait à 11 972 K€ pour 2018 soit en hausse de 1,25 % en comparaison de 2017 qui s'élevait à 11 891 K€. Les charges de traitement représentent 57,1 % de la section de fonctionnement (55,7 % en 2017).

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes
(2 113 K€ pour 2018 contre 2 041 K€ en 2017, soit + 3,5 %)

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines. Les crédits prévus annuellement pour ces prestations prennent également en compte la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour compte tenu de l'évolution de la consigne de tri des plastiques.

Ce poste tient également compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 20 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 35 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Les hypothèses d'évolution du coût de la prestation de tri pour la période 2017-2022 sont basées sur une légère augmentation chaque année de la performance ainsi que sur une stagnation du tarif du tri. Elles sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation pour 2017	13 000	156,30 €/t	2 032 K€
2018	13 100	156,30 €/t	2 048 K€
2019	13 200	156,30 €/t	2 063 K€
2020	13 300	156,30 €/t	2 079 K€
2021	13 400	156,30 €/t	2 094 K€
2022	13 500	156,30 €/t	2 110 K€

Valorisation des OM résiduelles
(3 863 K€ pour 2018 contre 4 027 K€ en 2017, soit -4,1 %)

Les prévisions 2018/2022 sont établies sur l'hypothèse d'un maintien des fours dans la configuration actuelle et ne prennent donc pas en compte un éventuel arrêt prématuré et définitif de la ligne d'incinération de 1976.

Les crédits prévus annuellement pour cette prestation prennent également en considération le programme d'investissement à réaliser sur les fours actuellement en fonctionnement sur la base des tonnages estimés.

Les hypothèses d'évolution pour la période 2018-2022 sont reprises dans le tableau suivant étant précisé que les prix de la tonne de déchets incinérés présentés sont en outre grevés de la TGAP à hauteur de 6 €/t sur toute la période.

Evolution estimée 2017/2022

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
2017	31 300	122,50 €/t + 6 €/t	4 022 K€
2018	31 000	118.60 €/t + 6 €/t	3 863 K€
2019	30 700	133.40 €/t + 6 €/t	4 280 K€
2020	30 400	136.90 €/t + 6 €/t	4 344 K€
2021	30 100	119.40 €/t + 6 €/t	3 775 K€
2022	29 800	147.60 €/t + 6 €/t	4 577 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur UIOM
(5 996 K€ pour 2018 contre 5 823 K€ en 2017, soit +3 %)

Année	Déchetteries (€/hab.)	Pré-vention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
2017 réel	22,51	1,12	2,84	1,55	2,02	30,04	5 780 K€
2018	22,51	1,12	2,84	1,55	3,16	31,18	5 996 K€

Population prise en compte pour 2017 : 192 042 habitants
Population prise en compte pour 2018 : 192 302 habitants

b/ Les prestations de collecte des déchets

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 850 K€ pour 2018 contre 1 915 K€ en 2017)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 3 prestataires de collecte interviennent sur le nouveau territoire du Grand-Besançon : les sociétés VEOLIA sur le secteur historique du Grand-Besançon, SUEZ sur le secteur de la communauté de communes de Dame Blanche Bussières et NICOLLIN sur le secteur de la communauté de commune du Val Saint-Vitois. Il est rappelé que l'ensemble de ces trois marchés prendra fin au 31 décembre 2018 et un nouveau marché unique prendra effet au 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire indiquée au PPIF 2018-2022 est indexée annuellement sur la base estimée de + 1 %.

Collecte du verre
0 € (contre 30 K€)

Les deux marchés de collecte du verre concernant les communes récemment intégrées au Grand Besançon seront échus au 31 décembre 2017. La collecte des 60 points d'apport volontaire concernés sera assurée par la régie à compter du 1^{er} janvier 2018 comme sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon, à moyen constant.

Collecte du carton
(80 K€ pour 2018, contre 90 K€ en 2016)

Le nouveau marché avec la société SITA est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est établi sur la base d'un prix en 2017 de 180 €/t de carton collectée, soit un tarif en baisse d'environ 10 % en comparaison du précédent marché. Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 t.

c/ Les dépenses de personnel

Globalement, le poste charges de personnel est estimé à 4 920 K€ en 2018 soit un montant identique à 2017.

- les déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
 - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Il est rappelé que ces assiettes ne varient pas directement en fonction d'éléments démographiques à caractère dynamique, mais en fonction du comportement attendu des usagers quant à leur gestion des déchets.

Ces assiettes ont ainsi diminué de façon significative depuis la mise en place de la RI. Cette érosion des bases, en atténuation sensible ces dernières années, retrouve une certaine vigueur depuis le 2^{ème} semestre 2016 en raison de l'extension de la consigne de tri des plastiques. C'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux ce comportement attendu de la part des usagers afin de garantir l'équilibre des budgets futurs.

Pour 2018, au vu des éléments connus à ce jour, la prévision de la recette en masse de la RI des ménages sera identique au niveau de l'an passé.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (192 302 habitants), le montant moyen de RI à percevoir sur les ménages s'établira à **73.7 € HT par habitant en 2018** (contre 73,8 € en 2017), soit une moyenne en très légère baisse de 0,1%.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2018 s'élèvent ainsi à :

- 14 175 K€ pour la redevance des ménages (identique à 2017).
- 3 099 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...)

Evolution moyenne estimée et arrondie de la recette de REOM HT des ménages sur la période 2018-2022 (en masse)

A ce jour, l'évolution moyenne annuelle estimée est la suivante :

2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
-0,1 %	0,1 %	1,4 %	1,4 %	1,1 %

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les orientations budgétaires 2018 du budget annexe déchets.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0



PPIF DU BUDGET ANNEXE DECHETS (2018-2022)

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts en 2017	Simulation réalisations 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total années 2018- 2022
Mobilier matériel	275 841,00	59 958,00	130 000,00	100 000,00	125 000,00	75 000,00	75 000,00	505 000,00
Conteneurs	408 368,75	127 450,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 250 000,00
Points d'apports volontaires	307 598,00	29 341,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	200 000,00	200 000,00	1 800 000,00
Emprunt BA Déchets	15 500,00	15 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Véhicules	2 746 437,76	5 000,00	750 000,00	750 000,00	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	3 500 000,00
BATIMENT ADMINISTRATIF AU CTM	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements BA Déchets	97 600,00	97 900,00	105 025,00	105 025,00	78 000,00	35 000,00	13 000,00	338 050,00
Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	241 000,00	248 000,00	504 000,00
Résultat n-1								
TOTAL dépenses d'investissement	4 054 641,51	635 132,00	1 640 025,00	1 610 025,00	1 858 000,00	1 301 000,00	1 288 000,00	7 695 050,00

Recettes d'investissement	Crédits ouverts en 2017	Simulation réalisations 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total années 2018- 2022
Emprunt	0,00	0,00	907 325,00	824 025,00	717 000,00			2 248 350,00
Amortissements	941 900,00	941 900,00	731 700,00	995 000,00	1 140 000,00	1 300 000,00	1 265 000,00	5 441 700,00
Subventions	134 334,00	134 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00
Résultat n-1	2 976 407,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'investissement	4 054 641,51	1 076 234,00	1 640 025,00	1 610 025,00	1 858 000,00	1 301 000,00	1 288 000,00	7 695 050,00

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts en 2017	Simulation réalisations 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total années 2018- 2022
Tri des déchets recyclables	2 041 000,00	2 041 000,00	2 113 000,00	2 128 000,00	2 144 000,00	2 159 000,00	2 175 000,00	10 719 000,00
traitement des déchets résiduels	4 027 000,00	4 000 000,00	3 853 000,00	4 280 000,00	4 344 000,00	3 775 000,00	4 577 000,00	20 838 000,00
CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU SYBERT	5 823 000,00	5 777 000,00	5 995 000,00	5 744 000,00	5 756 000,00	6 371 000,00	5 696 000,00	29 583 000,00
Charges de personnel BA Déchets	4 840 000,00	4 840 000,00	4 920 000,00	4 990 000,00	5 000 000,00	5 040 000,00	5 080 000,00	25 000 000,00
CONTRIBUTION AUX CHARGES DU BUDGET PRINC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collecte des OMI résiduelles	1 180 000,00	1 110 000,00	1 120 000,00	740 000,00	748 000,00	758 000,00	764 000,00	4 128 000,00
Collecte des OMI recyclables	735 000,00	720 000,00	730 000,00	810 000,00	816 000,00	822 000,00	828 000,00	3 206 000,00
Collecte du verre	30 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COLLECTE DE CARTONS	90 000,00	85 000,00	80 000,00	90 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	460 000,00
Services extérieurs divers	278 900,00	189 500,00	257 500,00	257 500,00	257 000,00	257 000,00	257 000,00	1 285 500,00
CAMPAGNE COMMUNICATION SUR DECHETS	67 900,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	200 000,00
Prestations diverses BA Déchets	155 500,00	104 500,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00	512 500,00
fournitures administratives et technique	475 000,00	439 000,00	480 000,00	484 000,00	488 000,00	492 000,00	498 000,00	2 440 000,00
Locations mobilières et immobilières	49 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	240 000,00
Services partagés	508 000,00	505 000,00	493 000,00	430 000,00	434 000,00	438 000,00	442 000,00	2 237 000,00
Amortissements BA Déchets	941 900,00	941 900,00	731 700,00	1 073 000,00	1 125 000,00	1 260 000,00	1 270 000,00	5 459 700,00
Dépenses imprévues	975 763,68	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00
fraîs financiers et divers	905 500,00	898 400,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	50 000,00
créances irrécouvrables et titres annulé	115 000,00	64 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00	475 000,00
Autofinancement BA Déchets	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00
Total dépenses de fonctionnement	23 238 163,68	21 846 300,00	21 081 700,00	21 083 500,00	21 289 500,00	21 547 500,00	21 762 500,00	106 764 700,00

Recettes fonctionnement	Crédits ouverts en 2017	Simulation réalisations 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total années 2018- 2022
RECM ménages	14 175 000,00	13 720 000,00	14 175 000,00	14 190 000,00	14 439 000,00	14 877 000,00	14 863 000,00	72 343 000,00
RECM non ménages	3 649 000,00	2 945 000,00	3 098 675,00	3 102 475,00	3 159 500,00	3 211 500,00	3 252 500,00	15 924 650,00
Ventes matières de récupération	769 000,00	769 000,00	814 000,00	622 000,00	630 000,00	640 000,00	650 000,00	4 156 000,00
Subventions	3 146 000,00	3 037 600,00	2 820 000,00	2 795 000,00	2 715 000,00	2 715 000,00	2 715 000,00	13 760 000,00
Amortissements	97 600,00	97 900,00	105 025,00	105 025,00	78 000,00	35 000,00	13 000,00	338 050,00
Autres produits	106 500,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00	345 000,00
Résultat n-1	1 898 763,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL recettes de fonctionnement	23 238 163,68	20 667 700,00	21 081 700,00	21 083 500,00	21 289 500,00	21 547 500,00	21 762 500,00	106 764 700,00

TOTAL DEPENSES	27 292 805,19	22 181 432,00	22 721 725,00	22 693 525,00	23 147 500,00	22 848 500,00	23 048 500,00	114 459 750,00
TOTAL RECETTES	27 292 805,19	21 743 934,00	22 721 725,00	22 693 525,00	23 147 500,00	22 848 500,00	23 048 500,00	114 459 750,00
Résultat de fonctionnement 2017		-978 800,00						
Résultat d'investissement 2017		541 102,00						
Estimation du résultat global 2017 (dont résultat n-1)		-437 498,00						